

**AR Prefecture**

005-210501078-20230325-D02\_2024-AU  
Reçu le 25/03/2024  
Publié le 25/03/2024

REPUBLIQUE FRANCAISE  
LIBERTE - EGALITE - FRATERNITE

**Décision n°02-2024**

**COMMUNE DE PUY SAINT ANDRE  
DEPARTEMENT DES HAUTES ALPES  
ARRONDISSEMENT DE BRIANCON**

**RETRAIT  
DE LA DECISION DU MAIRE N°1-2024**

**Objet :** INSTITUTION ET VIE POLITIQUE

**DECISION DU MAIRE**

Portant sur la signature de la proposition de la société REX ROTARY pour l'acquisition d'un système de sauvegarde des données de l'ensemble du parc informatique communal

Mme le Maire de la commune de Puy Saint André,  
Vu l'article L 2122-22, 2° du code général des collectivités territoriales ;

Vu la délibération du Conseil Municipal n° 10-2024 en date du 12 février 2024 autorisant le Maire, pour la durée de son mandat, de prendre toute décision concernant la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés et des accords-cadres d'un montant inférieur à 5000 € HT ainsi que toute décision concernant leurs avenants, lorsque les crédits sont inscrits au budget ;

Considérant la décision n°1-2024 Portant sur la signature de la proposition de la société REX ROTARY pour l'acquisition d'un système de sauvegarde des données de l'ensemble du parc informatique communal ;

Considérant le transfert de la décision en Préfecture le 18 mars 2024 ;

Considérant l'observation de la Préfecture en date du 25 mars 2024, il convient de retirer cette décision qui dépasse sur la durée des trimestres le montant maximal autorisé par le conseil municipal ;

**DECIDE**

**Article 1 :** de retirer la décision n°1 Portant sur la signature de la proposition de la société REX ROTARY pour l'acquisition d'un système de sauvegarde des données de l'ensemble du parc informatique communal ;

**Article 3 :** La présente décision sera communiquée au conseil municipal lors de la prochaine séance sous forme d'un donner acte et mentionné dans le compte rendu du conseil qui sera publié.

Fait à Puy Saint André le 25 mars 2024,

Mme Le Maire  
ARNAUD Estelle

Certifié exécutoire  
Compte tenu de la transmission en Préfecture  
Le 25/03/2024  
De la publication le 18/03/2024

